



# Entrepreneur de jardins (H/F/X)

Nature - Jardins

Apprentissage

**Durée**

3 ans

**Tranche d'âge**

- de 18 ans

18 à 25 ans

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Jeune créateur ou jeune créatrice à la main verte, voilà une formation taillée sur mesure.

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse de jardins créent, aménagent et entretiennent des espaces verts, parcs, jardins, aires de jeux ou espaces sportifs.

L'apprenant et l'apprenante Entrepreneur de jardins acquièrent les compétences pour **aménager et entretenir les espaces verts** à l'aide d'**équipements manuels, motorisés et autoportés**. Ils doivent respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Les Entrepreneurs de jardin peuvent être amenés à toucher à des **activités de différents corps de métier** du secteur de la construction comme l'électricité, la maçonnerie, la menuiserie, le carrelage.

Au cours de cette formation en **Apprentissage**, tu t'exerceras à réaliser toutes les tâches de son futur métier d'**Entrepreneur de jardin** :

**Entretien des parcs et jardins** : entretenir une pelouse, les arbres, arbustes et herbacées, les massifs et parterres et les structures non végétales.

**Aménager des jardins** : aménager une pelouse. Réaliser des plantations, des structures non végétales.

**Participer à la gestion de la marchandise** : acheter, connaître la marchandise. Vérifier, réceptionner la marchandise. Entretien la marchandise périssable. Assurer l'évacuation des déchets.

**Participer à la gestion des locaux et du matériel** : entretenir et réparer les équipements et le matériel, le lieu de travail.

**S'insérer dans la vie professionnelle** : respecter l'éthique, la déontologie. Travailler dans le respect de la sécurité et de l'hygiène

Alors si tu souhaites planter la graine de ton avenir professionnel, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation**, via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

**Débouché(s) métier(s)**

Employé / Employée dans une entreprise de jardinage

Employé / Employée dans un service d'entretien d'une administration, d'une entreprise

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Entrepreneur de jardin (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-de-jardins>) (adulte)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts>) (adulte)

Grimpeur - Elagueur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/grimpeur-elagueur>) (adulte)

**Point(s) fort(s)**

Inscription gratuite Sur le terrain Contact client Proche de la Nature

**Finalité**

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

## Aptitudes

La formation met l'accent sur la polyvalence des activités rencontrées par les travailleurs du secteur.

L'entrepreneur de jardins maîtrise certainement les connaissances portant sur les végétaux utilisés dans l'entretien et l'aménagement de jardins et les techniques de mise en oeuvre de matériaux qui peuvent y être posés.

L'entrepreneur de jardin indépendant est responsable de son entreprise soit en travaillant seul soit en engageant un ou plusieurs salariés dont il assure le recrutement et l'encadrement. Il prend les décisions appropriées en termes de gestion d'entreprise (techniques, comptabilité, gestion et formation théorique et pratique du personnel, politique d'investissement, politique commerciale,...).

Il peut également conseiller et aider au choix d'aménagements en tenant compte du terrain et des souhaits du client. Il assure la maintenance de son outil de production.

Le métier d'entrepreneur de jardin s'exerce essentiellement à l'extérieur quelques soient les conditions climatiques et peut comporter des travaux physiques lourds.

---

## Programme


### 1ère année :

- TC Gestion spécifique/4 Travaux en hauteur (4h)
- R08/1 Entretien des parcs et jardins: module "technique" (40h)
- R08/1 S'insérer dans la vie professionnelle (20h)
- R08/1 Participer à la gestion des locaux et du matériel (30h)
- R08/1 Entretien des parcs et jardins: module "écologie" (44h)
- R08/1 Aménager des jardins: module "technique" (6h)
- R08/1 Aménager des jardins: module "écologie" (36h)

### 2ème année :

- R08/2 Aménager des jardins: module "topographie" (18h)
- R08/2 Entretien des parcs et jardins: module "écologie" (46h)
- R08/2 Entretien des parcs et jardins: module "technique" (28h)
- R08/2 Participer à la gestion de la marchandise (8h)
- R08/2 Aménager des jardins: module "technique" (8h)
- R08/2 Aménager des jardins: module "écologie" (12h)

### 3ème année :

- R08/3 Entretien des parcs et jardins: module "écologie" (44h)
  - R08/3 Participer à la gestion des locaux et du matériel (10h)
  - R08/3 Aménager des jardins: module "technique" (20h)
  - R08/3 Participer à la gestion de la marchandise (6h)
  - R08/3 Entretien des parcs et jardins: module "technique" (12h)
  - R08/3 Aménager des jardins: module "topographie" (16h)
  - R08/3 Aménager des jardins: module "écologie" (12h)
- 

---

## Conditions d'admission à une formation pour jeunes

### Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

### Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

**Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.**

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour jeunes

### Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>).

### S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

**Contactez un Service Alternance IFAPME** (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous  **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



## Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

### Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

### Apprentissage

[app.villers@centreifapme.be](mailto:app.villers@centreifapme.be)

### Formation de chef d'entreprise

[fce.villers@centreifapme.be](mailto:fce.villers@centreifapme.be)

### Formation continue

[formation.continue.villers@centreifapme.be](mailto:formation.continue.villers@centreifapme.be)

085 / 27 13 49

[villers@centreifapme.be](mailto:villers@centreifapme.be)

## Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!